

Communiqué

CERAG / Union des Forces Démocratiques de Guinée

Conakry, le 14 août 2024

Dénonciation de fraude sur la décision numéro 027/UFDG/CAB/2024 portant radiation de responsables de l'UFDG.

Dénoncer les dérives actuelles au sein de l'UFDG est devenu une nécessité, car ce qui se passe ne relève plus de simples irrégularités ; c'est une dérive vers l'illégitimité totale. La fraude, autrefois exceptionnelle, semble désormais être devenue une norme acceptée. Le 5 août 2024, une **décision numéro 027/UFDG/CAB/2024** a été diffusée, prétendant **radier trois membres du parti : Messieurs Pety DIALLO, Souleymane BAH, et Mamadou Bailo DIALLO**. Mais ce que beaucoup ignorent, c'est que ce document est une fraude pure et simple.

En réalité, cette décision frauduleuse est **une copie modifiée d'une note circulaire (décision numéro 026/UFDG/CAB/2024)** émise par la direction de l'UFDG, datée du 5 août 2024. Cette note circulaire, signée par Mamadou Bano SOW, a été **détournée par Hadiatou Djinkan DIALLO, secrétaire fédérale de l'UFDG France, et Ousmane Tanou DIALLO**. Ces deux individus ont réutilisé de manière frauduleuse **la signature authentique du Vice-Président** et ont délibérément **altéré le contenu et l'objet du texte** pour y inclure des dispositions qui n'ont jamais été discutées ou approuvées par la direction de l'UFDG, tout cela dans le but de manipuler les adhérents et de prendre des décisions radicales sans consultation préalable des organes compétents.

Il est essentiel de mesurer la gravité de cette situation. À l'UFDG, la hiérarchie et les règles ne sont pas des options, mais des principes fondamentaux. Les décisions aussi lourdes de conséquences que la radiation de membres doivent impérativement émaner des organes compétents. Et pourtant, que constatons-nous ? Des membres de fédérations, supposés suivre les directives, s'autorisent à prendre de telles décisions. C'est une dérive inacceptable, un mépris flagrant des règles qui régissent le parti.

Pire encore, ces décisions frauduleuses sont partagées sur les réseaux sociaux, notamment sur la page officielle de l'UFDG, comme si de rien n'était, ce qui provoque une confusion générale parmi nos militants. Comment avons-nous pu en arriver là ? Comment de telles pratiques peuvent-elles se produire au sein du parti, dans l'indifférence générale ? Il ne s'agit pas simplement d'une erreur, mais d'une attaque directe contre l'intégrité de l'UFDG. Si nous laissons passer cela, c'est tout le parti qui est discrédité.

Si la direction de l'UFDG reste silencieuse, elle devient complice de ces dérives. Ce silence n'est pas seulement inquiétant, il est dangereux. Nous assistons à une manipulation systématique, où la transparence est sacrifiée sur l'autel des ambitions personnelles.

Par conséquent, nous exigeons que lumière soit faite sur ces pratiques abjectes, et que les personnes impliquées, **Hadiatou Djinkan Diallo**, secrétaire fédérale de l'UFDG France, et **Ousmane Tanou Diallo**, soient **sanctionnées**. Le document frauduleux numéro 027/UFDG/CAB/2024 **doit être déclaré nul et sans effet**.

Par la Coordination Nationale du CERAG
Par les Membres du Bureau Politique de l'UFDG